

10 août 1792 Le Roi ordonne aux Suisses de déposer les armes



Le 10 août 1792, abusé par de fausses promesses et des nouvelles contradictoires, le Roi de France Louis XVI décide d'abandonner le château des Tuileries pour se placer sous la « protection » de l'Assemblée nationale.

Escorté par une compagnie de soldats suisses commandés par le capitaine d'Erlach et flanqué de cinquante grenadiers des Filles Saint-Thomas, le Roi et sa famille se rendent aux députés de l'Assemblée nationale. Durant d'interminables heures sanglantes, l'escorte du Roi, puis les soldats assignés à la défense des Tuileries vont subir les attaques rageuses d'une foule assoiffée de vengeance.

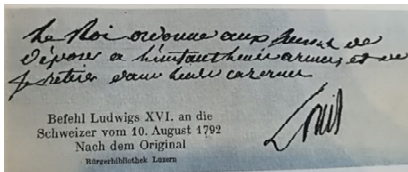
Dans la confusion de ces heures sombres, un message du roi ordonnant aux Suisses de se retirer dans leurs casernes sera mal interprété par un émissaire, conduisant les Suisses à se porter au secours du Roi, retenu au sein de l'Assemblée nationale. Arrivés après de lourdes pertes auprès de celui qu'ils avaient tous juré sur leur honneur et leur fidélité de défendre, les Suisses ne peuvent que constater que le Roi a été déchu de ses pouvoirs. Croyant alors pouvoir encore les sauver, le Roi ordonne que les Suisses rendent leurs armes à la garde nationale.

Il signe alors l'arrêt de mort de ses fidèles Suisses.



Einnahme der Tuileries
Verteidigung des Pavillon de l'Horloge durch die Freiburger Grenadiere, Leutnant Hubert von Diesbach
„Der letzte Schuss verwundete nur das letzte Leben“ (Lamartine)
Nach einem Kupferstich von Karl Janske

Son ordre du 10 août 1792 est encore conservé au musée du Carnavalet, voici sa teneur : « *Le Roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes.* » Sur les quelques 950 officiers, sous-officiers et soldats suisses en fonction, 850 furent massacrés entre le 10 août 1792 et le 3 septembre. Ce sacrifice incroyable a été dû à la conjugaison d'ordres d'un roi faible et indécis, à la barbarie d'une foule manipulée par les Jacobins et révolutionnaires de tous clubs, ainsi qu'à la discipline immuable des régiments suisses au service étranger.



La nouvelle de ces massacres eut des échos en Suisse où l'indignation la plus vive fut ressentie. Le massacre des Tuileries et le récit des horreurs commises contre les Suisses marquèrent le glas des bonnes relations entretenues entre le Royaume de France et la Suisse (Diète) qui prévalaient depuis 1453, date de la première alliance entre français et suisses.

10 août 2017 l'UE ordonne aux Suisses de déposer les armes,....

225 ans séparent ces deux injonctions, mais toujours la même volonté derrière ces mots : désarmer ! En 2017, ce n'est plus un Roi de droit divin qui ordonne, mais une commission européenne auto-proclamée, sans aucune légitimité démocratique, dont la toute-puissance frappe aussi bien les Polonais réticents à un changement de lois, les Tchèques empreints de liberté et de sécurité ou encore les Hongrois refusant des contingents de migrants illégaux.

225 ans mais toujours la même rengaine : Que les Suisses rendent les armes !

A ces mots, seule la phrase du sergent Blaser de Soleure peut faire écho : « Nous sommes Suisses et les Suisses ne rendent les armes qu'avec la vie ! »

Savièse, le 10 août 2017, Robin Udry Secrétaire général de **proTELL**

Le 7 août 1817, la Diète fédérale ordonnera la distribution d'une médaille commémorative aux 345 survivants du Régiment des Gardes-Suisse de France et en 1818, Karl Pfyyffer von Altishofen, un officier du Régiment des Gardes-suisses en congé à l'époque du massacre des Tuileries, organise une collecte de fonds destiné à la création d'un monument en hommage à ses camarades disparus. Entre 1820 et 1821, le fameux Lion de Lucerne est taillé dans une ancienne carrière, rappelant les vertus des soldats suisses au service de France. La devise gravée est la suivante : Helvetiorum Fidei ac Virtuti (À la loyauté et à la bravoure des Suisses).



Ce monument est l'un des plus visités de Suisse avec plus de 1,4 millions de visiteurs/an.